



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040123

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 18/01/2025 15H21 C:000132 I:31951
V/REF : 1005960
V/Appel du Samedi 18/01/2025 a 15H21

SEMCODA
AGENCE DU PAYS DE GEX
18, AVENUE DE LA REPUBLIQUE
01630 ST GENIS POUILLY

V/REF.IMM. 09991
IMMEUBLE : COMMUNE DE SAUVERNY
235 RUE DES PASSEREAUX
01220 SAUVERNY

Feillens, le 07 Avril 2025

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur
LOCALISATION : ALLEE N0 235 - LOGEMENT DE MME GARNIER, RDC, *0620861347*
MOTIF : INFILTRATION D'EAU A L'ARRIERE DU WC
Donneur d'ordre : _ PERMANENCE SEMCODA

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

LE 18/01/2025 A 18H45 : INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME GARNIER.

L'OCCUPANTE, EN TIRANT SA CHASSE D'EAU DANS L'APRES-MIDI, A RETROUVE DE L'EAU AU SOL.
TEST CHASSE D'EAU : PAS DE PROBLEME APPARENT.
ELLE DIT AVOIR DEJA EU LE CAS.
IL S'AGIT D'UN REFOULEMENT.
SI ELLE SE MANIFESTE A NOUVEAU NECESSITE DE L'ENVOI D'UN CUREUR.

OBSERVATIONS : MC AB Email envoyé le 03/04/25 a 15H52 Ste AGENCE GEX
GI AB Email envoyé le 21/01/25 a 09H27 Ste AGENCE GEX
DS AB Email envoyé le 21/01/25 a 09H23 _ PERMANENCE SEMCODA

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040123

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau (exemple: fuite au 8ème étage et présence d'eau au niveau -1 qui nécessite le contrôle de 10 niveaux).
A chaque intervention il faut prendre rendez-vous avec l'occupant (si nécessaire) et déplacer un véhicule spécialisé avec son personnel.

Lors de nos travaux de recherche de fuite nous essayons si possible de déterminer l'origine de la fuite (voir notre bon de travail).
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de recherche que nous arrivons à déterminer l'emplacement de la fuite et y remédier si le client nous en donne l'ordre.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,65	29,65
1,00	Suppl.Dispatch.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	162,04	162,04
1,00	Déplacement Lu-Ve 18h-8h/SDFJ zone 3	1	185,01	185,01
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 18/01	1	68,39	68,39
1,00	Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF	1	68,39	68,39
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	47,10	47,10
TOTAL H.T.				560,58
T.V.A. a 10,00%				56,05
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>616,63</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040123

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1005960 du 07/04/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE ST GENIS POUILLY

18, avenue de la République

01630 ST GENIS POUILLY

Tel:04.50.28.23.41

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: christine.trushev@semcoda.com

Lieu d'intervention

MME GARNIER Carine
235 LES PASSEREAUX
01220 SAUVERNY

Référence de la Demande

N°: 806 148 du 06/02/2025

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-46134000

Téléphone : 06.20.86.13.47

09991-00002-00001-00001 H / Type 3

Etage : RDC

Date entrée: 07/01/2021

Délai

Date limite exécution : 22/04/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire) BON DE REGUL POUR INTERVENTION DU 18/01/2025	1,00	560,58	560,58	56,06	616,64
				Total H.T.	560,58
				Total TVA	56,06
				Total TTC	616,64

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BOIROT Fabienne le 07/04/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence
Nathalie Vandermeiren
Nathalie VANDERMEIREN

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA Mandataire de Commune de SAUVERNY

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE ST GENIS POUILLY



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE ST GENIS POUILLY 18, avenue de la République 01630 ST GENIS POUILLY**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **235 LES PASSEREAUX 01220 SAUVERNY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **ST GENIS POUILLY**

le **07/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1005960